

Quel mépris !

« Les Français doivent accepter les hausses des prix de l'alimentation de l'ordre de 8,10, 12 ou 15% »

Christiane LAMBERT,
Présidente de la FNSEA et
administratrice CASA

« On ne va quand même pas prendre en compte le panier de la ménagère de Mme LAMBERT ou de Monsieur LECLERC »

répond la
Fédération du Crédit Agricole.

« Un tsunami d'inflation est à venir. Les prix de tous les produits pourraient augmenter de plus de 10 % dès janvier 2023 »

Michel Edouard LECLERC,
Président du comité stratégique
des Centres E. Leclerc

Cette inflation n'est pas un ressenti contrairement à ce qui peut être affirmé par certains membres de la FNCA

	Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Caisses Régionales
Fonds Propres	53,211 milliards d'euros	93,690 milliards d'euros
Résultat au 31 décembre 2021	3,527 milliards d'euros	3,511 milliards d'euros
Prime de partage de la valeur (PPV) versée au 1 ^{er} trimestre 2023	3 000 €	1 500 € si signature
Augmentation générale 2023	3%	A négocier La FNCA estime que la PPV représente déjà une augmentation de 3,50% à intégrer dans la négo 2023

Au Crédit Mutuel ARKEA (autre Fédération du Crédit Mutuel), la prime de 1700 € proposée par la Direction s'est traduite par une grève des salariés.

Le SNECA demandait une prime au moins équivalente à celle du Crédit Mutuel.
Il ne sera donc pas signataire de cet accord (1 200€ sans signature et 1 500€ avec signature).

D'autant que les négociations 2023 censées couvrir l'inflation prévue, seront obérées par cette prime, comme l'a précisé la FNCA.



DECLARATION SNECA préalable à l'ouverture de la négociation du 29 novembre 2022

« Dès le mois de septembre, le SNECA déclarait en CPPNI, « La négociation sur les salaires du mois de novembre sera un moment important pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés de notre Branche ».

C'est toujours cette volonté de parvenir à un accord qui nous anime, peut-être encore plus cette année, tant les attentes exprimées par les salariés sont importantes.

En effet, l'inflation s'affiche à 6,2% en octobre selon l'INSEE. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,2 et 6,9%.

Au-delà de ces prévisions officielles, l'année 2023 sera marquée par la fin du bouclier tarifaire et une explosion des prix de l'énergie que nous subissons déjà de plein fouet. Le prix des produits de première nécessité connaîtra également une forte hausse, comme le laisse supposer certains témoignages.

Christiane LAMBERT (Présidente de la FNSEA) estime ainsi dans une interview du 2 novembre que « les Français doivent accepter les hausses des prix de l'alimentation ». Elle prévoit des augmentations de «8, 10, 12 ou 15% selon les produits». Le 8 novembre, Michel Edouard LECLERC, le Président du comité stratégique des Centres E. Leclerc évoque « un tsunami d'inflation à venir » et précise « Les prix de tous les produits pourraient augmenter de plus de 10 % dès janvier 2023 », ce qui vient corroborer les propos de la dirigeante de la FNSEA.

Devant ce constat, la FNCA doit admettre qu'il n'est plus suffisant de prendre en compte la seule inflation affichée dans les négociations sur les salaires. Le SNECA attend une forte revalorisation des salaires. Celle-ci devra couvrir les hausses du coût de l'énergie et des produits de consommation courante de façon pérenne.

Mais comme nous l'écrivions déjà dans notre déclaration de septembre dernier, le SNECA souhaite aussi que la Branche Crédit Agricole « s'appuie sur tous les leviers mis à sa disposition par le législateur en accordant une prime de partage de la valeur de 6000€, pour tous les salariés ».

Le SNECA ne souhaite pas obérer la négociation qui se déroulera en janvier et prend en compte le contexte des négociations qui se déroulent actuellement dans les autres banques. Les salariés du Crédit Mutuel vont bénéficier d'une prime de 3000€. Cet établissement bancaire fait partie des références que le Crédit Agricole souhaite dépasser, notamment en termes d'IER ou d'IRC. Le SNECA partage la même ambition en matière de reconnaissance salariale, et demandera une prime de partage de la valeur ajoutée supérieure à celle versée aux salariés du Crédit mutuel.

Les Caisses Régionales sont sur le point de trouver les ressources pour permettre à la SAS la Boétie de racheter 1 Milliard d'euros d'actions Crédit Agricole. Elles ont donc les moyens de verser cette prime en s'abstenant par exemple de doter massivement du FRBG ou des Provisions pour risques sains.

Comme le montrent les résultats du 3ème trimestre, les Caisses régionales ont doté plus de 580 M€ de provisions en la matière, alors que dans le même temps, la BNP a communiqué sur de « légères reprises de provisions sur encours sains ».

Le SNECA salue cette prudence dans la gestion des risques des Caisses Régionales. Mais cette prudence ne doit pas se faire au détriment de la reconnaissance du travail des salariés de la Branche Crédit Agricole.

La négociation de ce jour doit également permettre de récompenser l'engagement de tous les salariés de la Branche.

Celle de janvier devra permettre d'accorder des augmentations pérennes pour prendre en compte l'explosion de l'inflation attendue en 2023 ».

